

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 8 octobre à 18 h 05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Jean-Marc BULET, Yves CARPENTIER, Jonathan CERAUDO, Isabelle COINTOT, Priscilla COTTET, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Jean-Jacques DUPREZ, Laurence ESPINOSA, Jean-Louis FLEURY, Vincent FRÉARD, Céline HAMADI, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Peggy HOUDELAT-LECOMTE, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Martine MOUGIN, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Emmanuelle PY, Christian RAYOT, Claudia RERAT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Cyprien SCHIGAND, Jean-Michel TALON, Sébastien THEVENEAU, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT, Agnès VERONES et Frédéric WERSINGER **membres titulaires**, Claire MILLET et Pascale TAMAGNE **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH, François BRUEY, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Caroline ERNST, Philippe GARNIER, Sandrine JANIAUD LARCHER, André KLEIBER, Eric MANGIN, Sylvie MENNY, Fabrice PETITJEAN et Kristina STOJANOVIC.

Avaient donné pouvoir : Anissa BRIKH à Céline HAMADI, François BRUEY à Gilles COURGEY, Monique DINET à Christian RAYOT, Caroline ERNST à Anaïs MONNIER-VON AESCH, Philippe GARNIER à Robert NATALE, Sandrine JANIAUD-LARCHER à Lionel ROY, André KLEIBER à Pascale TAMAGNE, Eric MANGIN à Thomas BIETRY et Sylvie MENNY à Claire MILLET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 25 septembre 2026	Le 26 septembre 2026	En exercice	50
		Présents	38
		Votants	47

Le Président à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean-Marc BULET est désigné.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-07-11 Service assainissement collectif : avenant n°1 au marché de travaux 2025-002
« Mise en place d'un réseau intercommunal de transfert des eaux usées et renouvellement de conduites AEP, sur les communes de BREBOTTE et GROSNE »

Rapporteur : Gilles COURGEY

Le présent rapport a pour objet d'exposer les motifs conduisant à la nécessité de conclure l'avenant n°1 au marché public de travaux n° 2025-002.

La CCST a signé un marché public de travaux avec l'entreprise STPI - agence de Ronchamp, pour la réalisation de travaux d'assainissement sur les communes de Grosne et de Brebotte. Ces travaux constituent la tranche 2 des travaux de desserte en assainissement des communes de Froidefontaine, Grosne et Brebotte.

Il convient de signer un avenant au marché initial afin, d'une part, de modifier les clauses de réception du chantier et, d'autre part, d'augmenter le montant du marché initial.

Réception par opération ou phase de travaux

Le marché initial prévoit un délai d'exécution global et unique, sans phasage contractuel de la réception. Or, l'avancement opérationnel du chantier s'effectue à des rythmes différents. Il apparaît conforme à une bonne gestion publique et à la sécurité des lieux de pouvoir acter la fin des travaux sur la commune de Grosne dès son achèvement, sans attendre la finalisation totale des travaux sur la commune de Brebotte.

Le code de la commande publique et le CCAG Travaux permettent de déroger aux modalités initiales de réception par la conclusion d'un avenant d'un commun accord entre les parties.

L'avenant n°1 introduit la possibilité de procéder à des réceptions partielles par zone géographique :

- Opération 1 : ensemble des travaux situés sur la commune de Grosne,
- Opération 2 : ensemble des travaux situés sur la commune de Brebotte.

Chaque réception partielle déclenchera localement le point de départ des garanties légales (parfait achèvement, bon fonctionnement, décennale) et transférera la garde juridique de l'ouvrage à la collectivité.

Modification financière

Le marché initial a été signé le 29 janvier 2025 pour un montant de travaux d'assainissement de 1 597 273,05 € HT.

Des ajustements de fournitures et d'équipements se sont avérés nécessaires en phase d'exécution, afin de s'adapter aux contraintes locales et d'optimiser le fonctionnement des postes de refoulement des eaux usées. Il s'agit principalement de remplacer les matériaux de la conduite de refoulement (remplacement du PVC par du PE), de mettre en place des variateurs sur les pompes, de modifier les dimensions du génie civil des postes de refoulement (diminution de la hauteur et augmentation du diamètre).

L'avenant n°1 introduit une augmentation du montant du marché du fait de ces ajustements, lesquels représentent une plus-value de 41 436 € HT, soit 2,59 % du montant du marché. Cette augmentation est inférieure au seuil de 5 %.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché de travaux 2025-002 et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ce celui-ci.**

Annexe : tableau financier

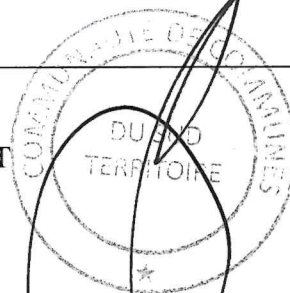
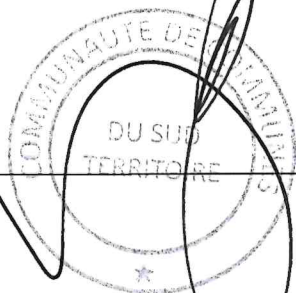
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

Le Président,
Christian RAYOT

Le Président,
Christian RAYOT

LUNDI 12 OCT. 2026



Envoyé en préfecture le 12/10/2026

Reçu en préfecture le 12/10/2026

Publié le

ID : 090-249000241-20261008-2026_07_11-CC



Avenant n°1 : modification financière

Intitulé	Marché (€ HT)	Avenant 1 (€ HT)	Delta + / - en € HT)	Commentaire
PR1 - GROSSE Pompes NP3127 SH3 - 245 - 7.4kW - Dn80 - 20m de câble - Fonte & Equipement Cuve de relevage - Diamètre 2300 - Hauteur 4330 Chambre à vannes - Longueur 2400 x Largeur 1400 - Hauteur 1800 Réservoir antibélier EUV pour eaux usées 7bars - 150L- Sortie Dn100 - Verticale Armoire type PR - 2 pompes 7.5kW sur variateurs DANFOSS FC202 + S4W 16-4-4 Instrumentation de mesure & câblage Mise en place de conduites de refoulement en PVC Bi	15 732 22 890 18 156 7268 11477 3530 32480 111 533	14 823 21 582 22 261 7855 18438 4480 29120 118 559	-909 -1 308 4 105 587 6961 950 -3360 +7 026	Geste commercial IP France Diminution de la hauteur de cuve mais augmentation du diamètre de cuve Augmentation de la longueur du regard et du DN de la robinetterie Passage d'un ballon ARAA 150L à un ballon à vessie standard 150L Ajout des variateurs de fréquence 7,5kW et augmentation de la taille de l'armoire Passage d'un débitmètre compact Dn80 à un afficheur déporté Dn100 Passage en PE100 RC DN125
PR2 - BREBOTTE Pompes NP3153 SH3 - 273 - 11.0kW - Dn80 - 20m de câble - Fonte & Equipement Cuve de relevage - Diamètre 2300 - Hauteur 7000 Chambre à vannes - Longueur 2400 x Largeur 1400 - Hauteur 1800 Réservoir antibélier EUV pour eaux usées 7bars - 150L - Sortie Dn100 - Verticale Armoire type PR - 2 pompes 11kW sur variateurs DANFOSS FC202 + S4W 16-4-4 Instrumentation de mesure & câblage Mise en place de conduites de refoulement en PVC Bi Orienté DN140	15 732 24 197 19 249 7 268 11 477 3 530 6 237 143 823	16 693 29 923 23 354 7 855 18 438 4 480 7 749 178 233	961 5 726 4 105 587 6 961 950 15 120 +34 410	Geste commercial IP France mais changement de taille de pompe (3127 vers 3153) Augmentation du diamètre des canalisations et de la hauteur de cuve Augmentation de la longueur du regard et du DN de la robinetterie Passage d'un ballon ARAA 150L à un ballon à vessie standard 150L Ajout des variateurs de fréquence 11kW et augmentation de la taille de l'armoire Passage d'un débitmètre compact Dn80 à un afficheur déporté Dn100 Passage en PE DN125
SOUS-TOTAL	143 823	178 233	+34 410	
TOTAL € HT	255 356 €	296 792 €	+41 436 €	